



AGAWE

Atelier de généalogie de l'Arrondissement de Wissembourg
et environs
section du Chaan

Règlement intérieur

Le comité est composé de:

Coiffard Simone	coordinatrice
Merkel Antoine	trésorier
Martzolff Jocelyne	responsable bibliothèque
Martzolff Gilbert	responsable impression des publications
Schaal Marie-Louise	traductrice
Kuntz Francine	traductice
Dolis Gérard	traducteur
Mori Guy	traducteur
Barth André	traducteur

L'AGAWE a pour but de :

- réunir les personnes s'intéressant à la généalogie et à l'histoire des familles.
- diffuser entre tous ses membres les techniques et connaissances dans le domaine de la généalogie.
- préserver et sauvegarder des écrits anciens par leurs dépouillements.
- étudier la généalogie à travers l'histoire.
- travailler en commun.

Modalités de travail bénévole

- Le membre agit en tant que bénévole de l'AGAWE, aucune rémunération ne pourra lui être versée.
- L'AGAWE décide l'adéquation des travaux entre les compétences et les services proposés par le membre.
- Le membre est responsable des données qui lui sont confiées et des résultats obtenus.
- L'AGAWE est propriétaire des travaux effectués et de leurs résultats.
- L'AGAWE se réserve le droit d'arrêter sans préavis et sans justification les travaux en cours au retour ou destruction immédiate par le membre de l'ensemble des données et des résultats en sa possession.
- Les travaux faits par le membre ne peuvent être ni cédés ni vendus.

Traduction d'actes

La traduction des actes sera gratuite pour les membres de l'AGAWE (les dons sont acceptés).
Il sera demandé 3€ par acte traduit pour les non membres.

Nous proposons une traduction basique :

Noms, prénoms, dates, lieux, métiers, témoins

Cotisation

La cotisation CHAAN est de:

	Abonnement	Cotisation	Total
-formule normale	30€	1€	31€
-formule soutien	37€	1€	38€
-formule bienfaiteur	44€	1€	45€

L'adhérent recevra la revue trimestrielle de l'Outre Forêt.

Réunions

Nos réunions se tiennent le 3ème vendredi, du mois de septembre au mois de juin, de 19h30 à 22h à la synagogue de Soultz-sous-Forêts.

Permanence bibliothèque

Nos permanences bibliothèque se tiennent le 4ème samedi, du mois de septembre au mois de juin.

Fichiers informatiques

- Les fichiers informatiques de données sont la propriété de l'AGAWÉ.
- Les copies de ces documents sont interdites.
- Les photos sont strictement interdites.

Achat des publications

L'achat des publications peut se faire sur notre site ou lors de nos réunions.
Une réduction de 15% sera accordée aux membres ayant réglé leur cotisation.

Membres actifs

Les membres actifs de l'AGAWÉ sont toutes les personnes physiques ou morales qui participent régulièrement à la vie associative et contribuent à la réalisation des objectifs de l'AGAWÉ:

- expositions
- traductions d'actes
- relevés et saisies
- présence aux réunions.

Adresse site: <http://agawe-genealogie.fr/>

E-mail : agawe_genealogie@orange.fr

Revu le 10 juillet 2017
COIFFARD Simone coordinatrice